



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS**

Objet : Délégation de fonctions à un Conseiller Municipal Délégué – Monsieur Sébastien HENON

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que pour la bonne administration des activités communales, il convient de donner délégation à Monsieur Sébastien HENON,

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2026, Il est donné délégation à Monsieur Sébastien HENON, Conseiller Délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- La transition écologique et la valorisation des espaces verts

A ce titre, il assurera :

- La gestion courante des dossiers relevant de la compétence « Transition écologique et la valorisation des espaces verts »
- La représentation de la commune dès lors que le sujet porte sur la compétence « Transition écologique et la valorisation des espaces verts »

Article 2 : Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

Article 3 : Monsieur Sébastien HENON exercera cette fonction auprès de Monsieur Yannick PAPA, 1^{er} Adjoint au Maire chargé des Finances et du Cadre de Vie.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 28 avril 2026.

Notifié à l'intéressé le 28/04/26



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI